

Motion soumise au vote du conseil d'UFR de Lettres et Langues de l'Université de Poitiers le 1^{er} mars 2018

Le conseil de l'UFR Lettres et Langues de l'Université de Poitiers, réuni ce 1^{er} mars 2018, tient à faire part de son opposition à la loi dite « ORE » (« Orientation Réussite Etudiant ») adoptée le 15 février 2018 : il soutient le mouvement étudiant et en appelle à la mobilisation d'ampleur des étudiant.e.s et des personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour demander le retrait de cette loi.

Derrière cette loi votée en urgence et présentée comme permettant de régler un problème de tirage au sort (injuste mais concernant très peu d'étudiant.e.s) se dissimule la mise en place DANS LA LOI de la sélection à l'entrée de l'université, donc la mise en cause d'un droit fondamental du code de l'éducation, celui pour tout bachelier et toute bachelière de pouvoir accéder aux études supérieures qu'il ou elle souhaite.

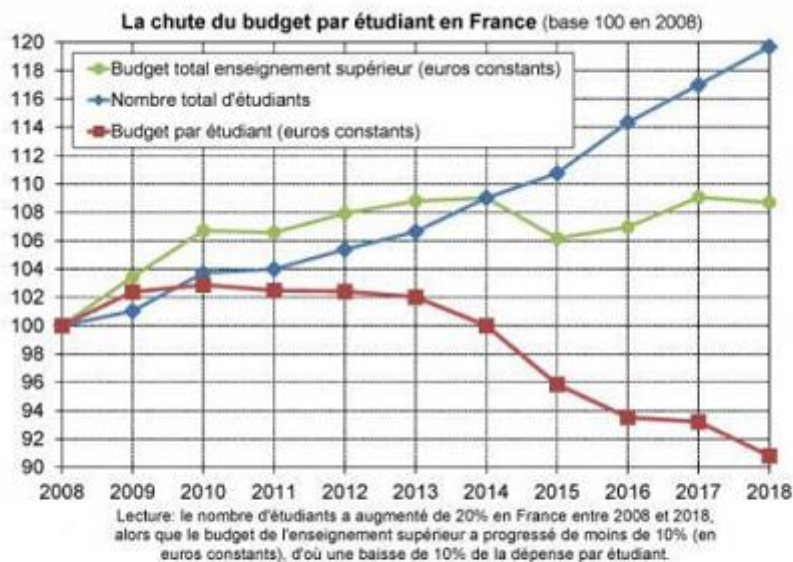
Le conseil d'UFR s'oppose ainsi à

- la mise en place d'une loi concernant l'ensemble des étudiant.e.s au nom d'un problème (le tirage au sort) qui ne concernait qu'une filière (STAPS), soit en 2017 0,15% des étudiant.e.s de l'Université française recalés ;
- la manière dont cette loi instaure une sélection à partir d' « attendus » définis par le ministère, déclinés localement (même si l'Université de Poitiers et quelques autres s'y sont opposées) en « pré-requis », qui constitueront des critères de sélection, donc d'exclusion de bachelières et de bacheliers, exclusion d'autant plus forte que les budgets seront serrés et que la direction d'établissement aura une politique d'« excellence » ;
- la manière dont ce dispositif va transférer aux universités des problèmes qui sont moins le fait de dispositif APB que d'une hausse prévue du nombre d'étudiant.e.s dans les Universités ;
- la réforme du bac sous la forme d'un bac modulaire avec des parcours constitués de modules validables étroitement corrélés aux attendus du supérieur et choisis dès la classe de seconde ;
- la concurrence entre filières et universités (selon leur situation géographique) que va créer la loi en associant directement formation et employabilité, le Sénat ayant obtenu que soient pris en compte pour les modifications des capacités d'accueil (en licence et en master) les taux de réussite et d'insertion professionnelle ;

- l'absence de moyens permettant aux universités de faire face à l'augmentation du nombre d'étudiant.e.s dans le supérieur (+280 000 étudiant.e.s de 2009 à 2015 pour 7147 postes de titulaires en moins). Ce désengagement de l'Etat, conséquence de la loi LRU, ne permet plus à la majorité des universités d'assurer leur mission de service public dans de bonnes conditions pour les étudiant.e.s et les personnels.

Comme l'écrivait une Tribune unitaire : « Aujourd'hui et demain, combattre la sélection à l'entrée de l'université » datée du 16 janvier 2018,

« La situation actuelle n'est pas tenable et doit évoluer mais avant tout par un investissement massif dans l'éducation, la création de places dans le supérieur, l'embauche de personnels titulaires et la mise à disposition de locaux. [...] L'année dernière, plus de 17 000 jeunes se sont retrouvés sans solution d'inscription dans le supérieur. Cette situation ne s'explique pas tant par la faillite d'APB que par l'impréparation des gouvernements successifs face à la hausse démographique. Elle n'appelle pas une simple solution technique mais le choix politique de donner les moyens aux établissements d'accueillir les étudiant-es dans de bonnes conditions. Il faudrait pour cela deux milliards d'euros par an, soit dix fois plus que l'investissement proposé par le gouvernement pour cinq ans. Faute de moyens, le nombre d'étudiant-es qui resteront sur le carreau en 2018 est amené à exploser, avec un niveau de tension dans les établissements universitaires jamais atteint. »¹



Source : Thomas Piketty, « Budget 2018: la jeunesse sacrifiée », 12/10/2017

¹ <https://www.ferc-cgt.org/tribune-unitaire-aujourd-hui-et-demain-combattre-la-selection-a-l-entree-de-l>